

Choisir où va le vent

Frédéric Denoncourt

Numéro 132, printemps 2012

Paysages : voir et savoir

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/66222ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Denoncourt, F. (2012). Choisir où va le vent. *Continuité*, (132), 25–27.

Choisir

où va le vent

Il n'existe aucune formule toute faite pour intégrer harmonieusement les éoliennes.

Chaque communauté concernée doit établir elle-même les conditions d'implantation de ces grands mâts dans son paysage. Citoyens, à vous de jouer !

par Frédéric Denoncourt

Les premiers parcs éoliens qui ont vu le jour dans l'est du Québec, à la fin des années 1990, se sont attiré de rudes critiques. Outre les faibles redevances versées aux propriétaires des terrains, la façon de répartir les éoliennes sur le territoire a soulevé le mécontentement des communautés.

Le cas de Saint-Léandre est révélateur. Dans ce petit village du Bas-Saint-Laurent, des éoliennes de 120 mètres ont été installées à moins d'un demi-kilomètre de plusieurs maisons, sans que les propriétaires de ces dernières n'aient un mot à dire ni n'en retirent le moindre revenu. Aujourd'hui,

certains affirment se sentir assiégés en permanence à la vue des grands mâts à rotor entourant leur propriété. Selon le maire de l'époque, Roger Bernier, les citoyens de Saint-Léandre ont servi de cobayes.

La méconnaissance des populations et, surtout, les difficultés économiques que vivaient la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent ont sans doute poussé à l'autocensure les gens tentés de s'opposer à l'implantation de cette nouvelle industrie, analyse Marie-Josée Fortin, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial à l'Université du Québec à Rimouski. « À l'époque des premiers projets éoliens, personne n'affirmait publiquement ses préoccupations au sujet des impacts sur les paysages. »

Quand les premières éoliennes ont été implantées au Québec, à la fin des années 1990, notamment à Cap-Chat, en Gaspésie, on ne se préoccupait pas encore de leur impact sur le paysage.

Photo : François Rivard



À Baie-des-Sables dans le Bas-Saint-Laurent, la communauté a accepté le projet de parc éolien dans l'espoir d'améliorer sa situation socioéconomique.

Photo : Ruralys / Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent

VENT DE CHANGEMENT

Les choses ont commencé à changer à partir du milieu des années 2000, alors que les projets de parcs éoliens se sont multipliés. Les populations concernées, mieux informées et au fait des expériences malheureuses des premiers parcs, n'hésitaient plus à exprimer leur désaccord si un projet menaçait de défigurer leurs paysages. La première grande mobilisation a eu lieu en 2007 dans la MRC de Rivière-du-Loup. « Avec son projet Terravents, la compagnie torontoise SkyPower prévoyait implanter 134 grandes éoliennes en bordure du

fleuve, près de Cacouna et de l'île Verte. La population s'y est vivement opposée. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a aussi déposé un rapport très critique », raconte M^{me} Fortin. SkyPower a été forcée de refaire ses devoirs. La troisième version du projet a finalement été acceptée, mais la compagnie l'a abandonnée. « Ce cas a fait école. La MRC de Rivière-du-Loup a ensuite mis en place un cadre afin de baliser l'emplacement des éoliennes. »

En 2009, la compagnie Kruger a aussi dû renoncer à un projet de 34 éoliennes à Sainte-Luce devant le refus de la population de voir ériger ces grands mâts blancs au bord du fleuve. En mai de cette année-là, par voie de référendum, les citoyens de ce petit village situé à 16 kilomètres de Rimouski se sont prononcés à 52,4 % en faveur d'un règlement interdisant l'implantation d'éoliennes à moins de cinq kilomètres des berges. Pour les Luçois non plus, la vue sur les berges du fleuve ne se monnaye pas.

QUESTION DE GOÛTS

Reste que la valeur esthétique des éoliennes dans le paysage est toujours objet de débat. Au Danemark, pays chef de file de cette filière énergétique, les parcs éoliens sont devenus des attractions touristiques. Des excursions en bateau sont même organisées pour visiter ceux situés en mer. Parce que chaque communauté a ses particularités, l'intérêt ou la valeur accordés à la pureté des paysages par rapport à d'autres

POUR EN SAVOIR PLUS

« L'éolien, vents et bourrasques », dossier de *Continuité*, n° 110, automne 2006

ENCYCLOPÉDIE

DU PATRIMOINE CULTUREL
DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Explorez la plus grande
source d'information en ligne
sur le patrimoine des francophones
d'Amérique à l'aide de milliers
de documents multimédias.

Coup
de cœur des
prix Mérites
du français
dans les
TI 2011

www.ameriquefrancaise.org

considérations peuvent varier. Voilà pour-quoi il est essentiel de consulter tous les acteurs d'une communauté du début à la fin, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet d'envergure, enchaîne M^{me} Fortin. « C'est grâce à un ensemble de facteurs qu'un projet éolien peut faire consensus. Il faut prendre en compte l'histoire de la communauté, l'organisation de son territoire, sa situation socioéconomique, etc. Pour être accepté socialement, le projet doit s'harmoniser sur le plan visuel, mais aussi être compatible avec les priorités de la communauté. »

Ainsi, certaines communautés consentiront plus aisément à ce que leurs paysages soient modifiés par l'implantation d'éoliennes, croit Philippe Poullaouec-Gonidec, titulaire de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. « Tout dépend de la façon dont les gens valorisent leurs paysages. »

À Baie-des-Sables et à Métis-sur-Mer, par exemple, les citoyens ont aisément consenti à vivre avec des éoliennes dans leur champ de vision, sur la crête des montagnes environnantes. « Les éoliennes se trouvent là où il y a les meilleurs vents, mais on les voit de très loin. C'est un choix assez étonnant de la part d'un village comme Métis-sur-Mer, qui a beaucoup de cachet et un patrimoine architectural intéressant », ajoute M. Poullaouec-Gonidec.

ET QUESTION DE SOUS

La situation économique d'une communauté pèse souvent lourd dans la balance quand vient le moment d'apprécier la valeur des paysages, observe de son côté Jean-Louis Chaumel, chercheur au Laboratoire de recherche en énergie éolienne de l'Université du Québec à Rimouski. « Baie-des-Sables est l'exemple type d'une communauté qui était dans un état de dépendance socioéconomique tel qu'elle n'était pas en position de contester le projet, même si son paysage allait en être affecté. Aujourd'hui, les résidants sont entourés d'éoliennes et en retirent somme toute assez peu de retombées économiques. »

En août dernier, à la suite d'une très vive opposition du milieu, Québec mettait un frein à un projet de 25 éoliennes à Saint-Valentin, en Montérégie. Dans ce cas, c'est plutôt la bonne santé économique de cette communauté agricole qui a fait pencher la balance, souligne M. Chaumel. « La région tire des revenus très importants de ses terres. C'est aussi un lieu de villégiature qui reçoit beaucoup de touristes; les citoyens



crainaient de voir leurs paysages gâchés. Et ils jugeaient que les revenus offerts en contrepartie étaient ridicules. »

LE BON SITE

« S'il existe une recette pour qu'un projet éolien respecte les paysages et soit accepté de la population, c'est de bien choisir le site dès le départ. Parce que si on veut implanter des éoliennes dans un secteur qui ne s'y prête pas, la façon dont on les disposera n'y changera rien. Ce n'est pas en les alignant ou en créant des figures qu'on parviendra à faire mieux accepter le projet », estime Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire à la MRC de Rivière-du-Loup.

Les négociations souvent ardues avec les divers groupes sociaux en vue d'aménager des parcs éoliens commencent à peser sur les entrepreneurs, qui optent de plus en plus pour des projets loin des zones habitées, selon M. Chaumel. « Ça coûtera tou-

jours plus cher à une compagnie de négocier l'implantation d'éoliennes en zones habitées avec les populations que de s'enfermer dans des tours de bureaux à Montréal ou à Toronto! C'est pour ça que Boralex, par exemple, a décidé d'implanter ses parcs loin des populations, souvent en forêt. » L'entreprise a justement lancé, en juin, son projet de parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, qui comptera 131 mâts blancs. Situé sur des terres montagneuses appartenant au Séminaire de Québec, environ 20 kilomètres au nord de Saint-Tite-des-Caps, il n'a reçu aucune opposition.

Photo : Pierre Lahoud

L'avenir des parcs éoliens se jouera-t-il en zones isolées? Peut-être bien.

Frédéric Denoncourt est journaliste.

PISTES DE SOLUTION

S'il n'existe pas de recette miracle pour harmoniser éoliennes et paysages, le *Guide d'intégration des éoliennes au territoire. Vers de nouveaux paysages*, publié par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en 2007, propose des façons de faire qui peuvent aider les intervenants dans leur démarche. Pour télécharger le document, il suffit de se rendre sur le site du Ministère (www.mamrot.gouv.qc.ca), dans les sections Aménagement du territoire, puis Orientations gouvernementales et, enfin, Documents de soutien.